

Sud éducation 34

Solidaires
L'Union syndicale

L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !



✉ 23, rue Lakanal 34090 Montpellier @ syndicat@sudeducation34.org ☎ 04 67 02 10 32

Montpellier, le 8 mai 2019

SANCTION CONTRE UN DIRECTEUR D'ÉCOLE DE LODÈVE : NOTRE COLLÈGUE EST DANS SON DROIT !

SUD éducation 34 a pris connaissance de la situation de l'un de nos collègues directeur d'école à Lodève. Ce collègue a, à juste titre, critiqué la politique actuelle du ministère et la déletière Loi Blanquer.

Ces critiques formulées notamment sur [France Bleu Hérault](#) ont manifestement déplu au Directeur Académique des Services de L'Éducation Nationale de l'Hérault. En effet ce dernier a convoqué notre collègue pour un entretien de « recadrage » et puis lui a adressé une lettre lui reprochant d'avoir critiqué la politique ministérielle.

Pour SUD éducation 34 l'attitude du DASEN de l'Hérault est inacceptable. En effet notre collègue directeur d'école n'était pas en service lors de ses prises de parole dans la presse. Il ne faisait qu'exercer son droit constitutionnel à la liberté d'expression et d'opinion. De plus nous rappelons que malgré les pressions et les intimidations de l'administration le devoir de réserve n'existe pas pour les enseignants, au contraire l'article 6 de la loi n°83-634 portant droits et obligations des fonctionnaires leur garantit la liberté d'opinion.

Pour SUD éducation 34 cette affaire démontre encore, s'il le fallait, l'autoritarisme d'un ministre et d'une hiérarchie aux ordres qui ne supportent aucune contradiction.

- Nous assurons notre collègue directeur d'école de tout notre soutien.
- Nous exigeons du DASEN de l'Hérault le respect des droits statutaires et constitutionnels des personnels placés sous son autorité.
- Nous lui demandons en conséquence de retirer le courrier adressé à notre collègue de son dossier administratif et l'abandon de toute mesure d'intimidation et/ou de rétorsion.